

Déclaration sur le respect du droit de grève dans le secteur de l'animation

Voici la déclaration sur le respect du droit de grève dans le secteur de l'animation par la délégation de Solidaires dans ce secteur, qui réunit SUD Santé-Social, ASSO et SUD Culture Solidaires

Suite aux alertes de nombreux-ses salarié(e)s partout en France, la délégation Solidaires souhaite lors de ce CMPPNI, défendre en question diverse «le droit des salarié(e)s de la Branche Eclat de faire grève».

Ce droit fondamental s'inscrit dans le préambule de la constitution de 1946, à laquelle se réfère aussi celle de 1958 dont l'article 7 précise «Le droit de grève s'exerce dans le cadre des lois qui le réglementent». Il est précisé dans le Code du travail et divers accords.

[Branche-Eclat-declarationTélécharger](#)